

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 26 septembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nicolas ISNARD - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEVT 009-6657/19/BM

■ Contrat de Ville du Conseil de Territoire du Pays Salonais - Modification du programme annuel 2019
MET 19/11839/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence porte le Contrat de Ville du Territoire du Pays Salonais, en partenariat avec les communes de Salon-de-Provence et Berre-l'Etang.

Quatre quartiers sont identifiés comme prioritaires pour la Politique de la Ville :

- Les Canourgues à Salon-de-Provence,
- La Monaque à Salon-de-Provence,
- Le centre ancien à Berre-l'Etang,
- Béalet-Bessons-Mariélie à Berre-l'Etang.

Le quartier des Bressons-Blazots, une partie des Canourgues appartenant à l'ancienne ZUS des Canourgues, une partie de la commune de Berre-l'Etang correspondant à l'ancienne ZUS de la commune, sont identifiés comme territoires de veille.

Ce contrat, qui repose sur trois piliers :

- Le Cadre de Vie et le Renouvellement Urbain,
- L'Emploi et le Développement Economique des quartiers,
- La Cohésion Sociale,

Signé le 26 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 07 octobre 2019

a pour ambition de réduire les écarts d'inégalité dans différentes thématiques d'intervention (Santé, Réussite Educative, Emploi...) entre les territoires et autres parties du Pays Salonais.

Le Contrat de Ville a fait l'objet d'un appel à projet, diligenté en octobre 2018, sur la base des fiches-actions, et a permis aux différents porteurs de projets de formuler leurs propositions pour l'année 2019, dans le respect des orientations énoncées par l'Etat et les différents partenaires financeurs du contrat.

Le Comité de Pilotage du Contrat de Ville réuni le 26 février 2019, a validé une répartition des crédits affectés aux différents partenaires financeurs.

Le programme d'actions pour 2019 a été approuvé lors de la séance du Bureau de la Métropole du 16 mai 2019. Cette année, 65 actions ont ainsi été retenues.

Depuis cette approbation, un porteur de projet s'est désisté, et le budget métropolitain a assuré le financement du dispositif « Evaluation intermédiaire du Contrat de Ville 2015-2020 ».

Un disponible de 6 500 euros subsiste donc.

Une nouvelle répartition financière a été présentée et a fait l'objet d'un avis favorable. Il s'agit de :

- L'Institut de Formation Professionnelle (IMFP), pour l'action « Eveil musical et orchestre à l'école Saint-Norbert ».

Cette subvention, à caractère exceptionnel et unique, va permettre de clôturer la première promotion « Classe Orchestre » de l'école Saint-Norbert pour la rentrée collège 2019.

Il est proposé de mettre en place un atelier musical de 1h par semaine sur du temps hors scolaire, porté par l'association IMFP pour les enfants concernés (6 à 9 enfants).

- Le centre social MOSAÏQUE, pour l'action « Mosaik Mobil ».

La subvention va permettre de renforcer l'action du secteur jeune du centre social, et de réaliser un grand événement en juillet sur les quartiers de la Monaque et des Bressons. Pour la 3^{ème} édition, nous accueillons sur notre territoire cette manifestation qui rassemblera 200 adolescents (12/18 ans) originaires du Territoire Salonais et du Département.

- L'association BOMAYE, pour l'action « Dictée pour tous ».

Cette subvention complémentaire va permettre de financer le déplacement à la finale nationale au Château de Versailles, des gagnants Pays Salonais des quatre catégories de la « Dictée pour tous » qui aura lieu sur Salon-de-Provence en juin. Un accompagnement pour mineurs sera mis en place, et des élus représentant la Ville et la Métropole y seront associés.

Ces actions peuvent donc être financées dans le cadre d'une modification du programme 2019, sans modification de l'enveloppe octroyée par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Le budget inscrit au titre du Contrat de Ville au budget de la Métropole est suffisant pour pouvoir assurer le financement de ces opérations.

Il convient aujourd'hui d'approuver le financement de ces trois opérations complémentaires à celles déjà définies dans la délibération du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence DEVT 002-5885/19/BM du 16 mai 2019 approuvant le programme annuel 2019 du Contrat de Ville, conformément au plan de financement présenté ci-dessous :

PORTEUR DE PROJET	INTITULE DE L'ACTION	MONTANT DE LA SUBVENTION METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
IMFP	Eveil musical et orchestre à l'école Saint-Norbert	2 500
MOSAIQUE	Mosaik Mobil	2 500
BOMAYE	Dictée pour tous	1 500
TOTAUX	3 ACTIONS	6 500

Elles donneront lieu à la signature d'une convention avec IMFP et de deux avenants N°1 avec MOSAIQUE et BOMAYE.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république ;
- La délibération n°273/14 du 17 décembre 2014 de l'ex Communauté d'Agglomération Agglopoie-Provence portant exercice de la compétence de la Politique de la Ville ;
- La délibération FAG 021-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération DEVT 002-5885/19/BM du 16 mai 2019 portant approbation du programme annuel 2019 et attribution des subventions ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays Salonais du 23 septembre 2019 ;

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la modification du programme d'actions du Contrat de Ville du Territoire du Pays Salonais pour l'année 2019, en complément du programme déjà voté par délibération du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence DEVT 002-5885/19/BM du 16 mai 2019.

Article 2 :

Signé le 26 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 07 octobre 2019

Sont approuvées les subventions pour chacune des trois actions.

- IMFP nouvelle action
- MOSAIQUE action complémentaire
- BOMAYE action complémentaire

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à signer tout acte dont la convention d'objectifs avec IMFP et les avenants n°1 aux conventions d'objectifs avec BOMAYE et MOSAIQUE.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais 2019, chapitre 65, compte 65748, fonction 52.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée
Habitat, Logement et Politique de la Ville

Arlette FRUCTUS